

Paris, le 9 avril 2009

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2008
ET DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 14 MAI 2009**

Le document de référence 2008 d'Unibel a été déposé le 9 avril 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document de référence est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être notamment consulté sur le site de la société (www.unibel.fr) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le document de référence contient notamment :

- le rapport financier annuel ;
- le rapport de la Présidente sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant ;
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Unibel se tiendra le jeudi 14 mai 2009 à 17 h 00 au siège social, 16, boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

L'avis de réunion valant convocation a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) n° 42 du 8 avril 2009 et peut être consulté sur le site internet de la société (www.unibel.fr) ou le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr). Cet avis contient notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

Les informations visées à l'article R225-83 du Code de commerce seront envoyées aux actionnaires nominatifs et aux actionnaires au porteur qui en ont fait la demande.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.